

Association Lozère Histoire et Généalogie

Notaire Saumade 3^F9046 f° 372, AD Lozère, transcription exacte sauf majuscules, ponctuation, apostrophes - M. Delplanque

Apprentissage de Jacques Pinet bailhé à Sr Daniel Levieux, marchand orpheuvre de Nismes

L'an mil six cens soixante cinq et le vingt quatrième jour du mois d'aoust avant midi, régnant très chrestien Prince Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, par devant moi notaire royal et tesmoings bas nommés a esté personnellement establi **Jacques Pinet fils à Sr Paul Pinet marchand de la ville de Marvejols**, lequel sachant que par contrat du dix septième octobre mil six cens soixante trois, sondit père l'avait mis en apprentissage de l'art et mestier d'orpheuvre avec **Sieur Pons Vierre, marchand orpheuvre de la ville d'Allès** pour le temps de quatre années et au prix de deux cent vingt cinq livres en *tantmoins* duquel prix lesdits Pinet lui auront payé la somme de cent livres le vingt deuxième mars mil six cens soixante quatre.

Postérieurement à quoi le dit Viern et au mois d'aoust de ladite année ayant un procès criminel et ayant esté fait prizonnier aux prisons de ladite ville d'Allès, et après dans celles de Nismes, il se serait esvadé d'icelle, à raison de quoi ledit Jacques Pinet avait esté constraint de s'en retourner aud Marvejols dans la maison de sond père où il est encore, ayant dû depuis perdre son temps et désirant se presser d'achever d'apprendre ledit art et mestier d'orpheuvre, il se serait pourveu par requeste en la cour de Monsieur le Sénéchal de Nismes par *express* de laquelle du septième de ce mois, il lui a esté permis de continuer et parachever son apprentissage chez un autre maistre orpheuvre.

A ceste cause, icelui Jacques Pinet agé de vingt deux ans, à l'instance et du consentement dud Sieur Paul Pinet son père, s'est mis avec **Sr Daniel Levieux, marchand orpheuvre de la ville de Nismes**, présent et acceptant pour continuer et parachever à se perfectionner et apprendre lesdits art et mestier d'orpheuvre pour le temps et terme de deux années qui commenceront le premier jour du mois de septembre prochain et à pareil jour finiront, pendant lequel temps ledit Sieur Levieux le nourrira et entretiendra dans sa maison, lui montrera et enseignera lesdits art et mestier d'orpheuvre sans lui en rien cacher. Et ledit Pinet père promet et s'oblige de bien et fidèlement faire servir sondit fils pendant les dites deux années avec l'honneur, respect et obeissance qu'un apprentif est à son maistre et maistresse et de payer audit Sieur Levieux, la somme de deux cens livres pour ladite continuation d'apprentissage, savoir la moitié à la prochaine feste de Toussaints et l'autre moitié à la prochaine feste de la Magdeleine, se réservant lesdits Pinets leur domaiges et intérets contre ledit Vierre à poursuivre et ainsin qu'ils verront estre à faire et pour ce faire lesdites parties ont obligé et hipotéqué leurs biens mesme, les dits Pinets, leurs personnes qu'ont soumis aux rigueurs des cours et leur ordinaire baillage de Gévaudan Cour et Sénéchal de Nismes et autres.

¹ Sr Jacques PINET, marchand orfèvre, né vers 1643, fils de Paul et d'Isabeau THERON, marchand, tous de Marvejols, épouse à la RPR, avant 1673 Delle Jeanne CHAZELON fille d'Antoine et Catherine MENDRAS. Au moins 4 enfants naissent à Marvejols : Catherine le 26/04/1673, Pierre le 15/01/1677, Jeanne le 26/10/1680, Elisabeth, le 05/06/1683. Lors de l'établissement de l'état des nouveaux convertis de Marvejols (coté G1000, AD Lozère), en avril 1697, il y apparaît avec sa famille sous cette forme « Jacques Pinet, Jeanne Chazelon sa femme, Catherine, Jeanne et Marie, Jean et Antoine ses enfants ». Sa fille Catherine épouse le 29/11/1702, à Marvejols, Claude BLACHAS de St Léger de Peyre. La famille PINET de Marvejols, est originaire de Barre des Cévennes et du Pont de Montvert. Elle est alliée aux ROCHEVALIER et aux GUYOT de Marvejols.

Fait et récité aud Marvejols à ma botique, présents Sieurs François et autre François Martins frères, marchands orpheuvres et Pierre Julien, marchand dudit Marvejols [les] parties et moy Guillaume Saumade, notaire royal soubssigné. Signatures : Levieux, Pinet, Pinet, Martin, Martin, Jullien, Saumade notaire royal.

Dans la marge de gauche de l'acte ci-dessus, est imbriqué un autre acte dont la teneur est résumée ci-dessous.

Le 13 décembre 1672, établi en personne, **Sr Jacques Alier, marchand orphèvre de Nîmes, procureur de delle Françoise de Claissel veuve du Sr Daniel Levieux, maître orphèvre de Nîmes**, procuration du 19 novembre dernier reçue par Me Laussel notaire de Nîmes, de gré confesse avoir eu et reçu de Sr Jacques Pinet, marchand orphèvre de Marvejols, présent, la somme de 125 livres pour reste du contrat d'apprentissage. Jugement rendu le 7 octobre 1670, quittance est donnée de cette somme.

Notaire SAUMADE Marvejols 3^E9055 - Apprentissage

Le 22 avril 1674, **Sr Jacques Pinet, marchand orfèvre, prend en apprentissage Pierre Chazelon²**, fils de feu Antoine de Marvejols, ce dernier conseillé par Pierre Mendras son aïeul et tuteur, pour lui « apprendre et enseigner lesdits art et métier d'orphèvre lequel Pinet a promis faire sans luy rien cacher d'ycelluy dans six ans prochains quy commencent ce jourd'hui et à pareil jour finiront pendant lequel temps ledit Pinet nourrira et entretiendra ledit Chazelon dans sa maison en ladite qualité d'apprentif et ledit Chazelon le servira avec assiduité et fidélité et lui payera pour ledit apprentissage la somme de cent livres dans un mois prochain »

² Pierre CHAZELON est le frère de Jeanne, femme de Sr Jacques PINET.